



# TRAVAUX DES LOCATAIRES ET CONSTRUCTION/ALTÉRATION

## LISTE DE CONTRÔLE (DIRECTIVES)

### Pré-construction (à compléter avant le début des travaux)

- Approbation de Pure Industriel pour procéder au projet
- Approbation de Pure Industriel sur le périmètre des travaux, les dessins et les plans (si applicable)
- Permis de construire (s'il est requis)
- Fournir à Pure Industriel une copie de l'assurance responsabilité civile générale de l'entrepreneur (5 000 000,00 \$) et de la CSST (Commission de la santé et de la sécurité du travail)
- Fournir à Pure Industriel les coordonnées d'urgence de l'entrepreneur
- Réunion préalable à la construction sur le site avec l'entrepreneur et Pure Industriel

### Post-construction

- Examen architectural final (le cas échéant)
- Examen final mécanique/électrique (si nécessaire)
- Inspection finale par l'autorité Hydro (si nécessaire)
- Fournir une copie de l'approbation finale du département du bâtiment et de la fermeture du permis
- Facture du client pour l'allocation de construction (si applicable)
- Déclaration statutaire de l'entrepreneur général, confirmant le paiement intégral (si applicable)
- Fournir à Pure Industriel une copie des plans tels que construits